



# Réunion de suivi Covid Suites annonces du 31 mars 2 avril 2021

A la suite des annonces présidentielles du 31 mars dont la fermeture des établissements scolaires et des crèches, Amélie de Montchalin a organisé une visio conférence avec les organisations syndicales ce 2 avril.

Lors du point, Amélie de Montchalin est revenue sur les annonces et leurs déclinaisons et conséquences pour les services publics. Elle a souhaité par ailleurs remercier une nouvelle fois les personnels soignants.

Selon elle, le but est de rendre choses vivables, claires et adaptées. Il faut donc garder les services publics ouverts dans le respect de la sécurité des agent-es et des publics.

## **Personnels essentiels**

Les agent-es qui n'ont pas des missions télétravaillables et sont essentiel-les auront leurs enfants pris en charge.

Les crèches hospitalières seront ouvertes et les structures périscolaires pourraient être maintenues dans certains quartiers quand en extérieur.

## **Congés**

La recommandation sera faite pour que les congés posés soient validés.

Pour celles et ceux qui n'ont pas posé de congé ou du 26 avril au 7 mai, la ministre souhaite qu'on les engage à les avancer pendant les vacances scolaires.

## **ASA garde d'enfants et télétravail :**

La ministre a indiqué avoir conscience que concilier télétravail et garde d'enfants est très difficile.

## **Agent-es aux missions non télétravaillables :**

La règle actuelle est que les ASA sont accordées pour les parents d'enfants de moins de 16 ans qui ne sont pas accueillis. Cette règle est maintenue.

## **Pour les agent-es dont les missions sont télétravaillables :**

Des ASA seront accordées à titre dérogatoire jusqu'au 26 avril pour les agent-es qui n'ont pas de moyens alternatif de garde, sur demande au chef de service, pour un seul parent et avec attestation sur l'honneur.

Cette mesure ne concernera que les parents d'enfants en crèche, école maternelle et primaire.

Les parents d'enfants scolarisés au collège et lycée jusqu'à 16 ans devront eux cumuler télétravail et garde d'enfants.

Cela concernera les fonctionnaires et les contractuel-les.

## **Pour les parents d'enfants en situation de handicap :**

Des ASA continueront d'être accordés sans limite d'âge.

## **Télétravail :**

Il doit être encouragé le plus possible mais les agent-es peuvent continuer à solliciter de revenir un jour par semaine malgré tout pour l'équilibre mental de chacun.

## **Vaccination :**

Le gouvernement a une stratégie pour les professions les plus exposées, notamment l'ensemble des personnels travaillant au contact des enfants (enseignant-es. ATSEM, TOS ...).

Concernant les ASA en cas d'effets secondaires et de vaccination, Amélie de Montchalin a indiqué que c'est une question en cours de réflexion. Il est indispensable compte tenu de la situation de lever les freins désincitatifs à la vaccination.

Au cours de la visio conférence, une nouvelle fois, **Solidaires** a rappelé que l'enjeu pour les personnels soignants n'est pas aujourd'hui de les remercier. Par ailleurs, les propos présidentiels ont été une provocation pour les personnels. Il s'agit bien de prendre des orientations toutes autres de celles prises depuis trop d'années et de donner enfin les moyens humains et matériels à l'hôpital public de fonctionner.

**Solidaires** a également dénoncé l'absence de mesures réelles prises dans l'Education nationale, mesures pourtant portées syndicalement (demi-groupes etc...) qui aboutissent aujourd'hui à une fermeture totale avec toutes les conséquences que l'on connaît.

**Solidaires** a par ailleurs demandé que l'ensemble des personnels puissent bénéficier de véritables campagnes de vaccinations dans les plus brefs délais. C'est le cas pour les personnels travaillant au contact des enfants, au contact du public etc...

**Solidaires** a rappelé sa revendication d'abrogation du jour de carence. Et qu'à minima dans le cas de vaccination et d'effets secondaires, des ASA soient accordées aux agent-es.

Concernant les congés, **Solidaires** a indiqué que les agent-es doivent pouvoir gérer leurs congés (dépôt, annulation...) sans contrainte compte-tenu des modifications et restrictions liées à la situation sanitaire.

Sur les ASA garde d'enfants, **Solidaires** considère qu'il s'agit d'une mesure indispensable (portée depuis le début de la pandémie !). Après une année à expliquer que télétravailler et garder des enfants n'est pas compatible, la ministre entend enfin !

Cependant, **Solidaires** a indiqué que les limites d'âge ne devraient pas s'appliquer.

Si les contraintes sont différentes entre des enfants en bas âge et des adolescent-es, cela ne signifie pas qu'il n'y en ait pas. Par ailleurs, il n'y a pas de raison qu'il y ait deux poids deux mesures entre les agent-es ayant des missions télétravaillables et non télétravaillables.

**Solidaires** a demandé que tout soit clairement écrit afin de ne pas laisser aux chefs de service des possibilités de gérer les choses à leur bon vouloir.

**Solidaires continuera bien entendu de revenir sur les points malheureusement récurrents : sur les matériels de protection, matériel pour télétravailler etc...**